



ACEPP



# ASSURANCE ACEPP / SMACL

## BULLETIN D'INSCRIPTION 2010

### Adhésion obligatoire à l'ACEPP

Sans adhésion, votre dossier sera mis en attente

**Voir présentation du contrat au verso**

**Nom de l'association :**

**Adresse du Siège :**

**Adresse du Local :**  
(Si différente du siège)

**Assurez-vous d'avoir bien rempli ce formulaire et d'avoir bien signé les pages 3 et 4 avant de nous le retourner !**

**Sans oublier de joindre le règlement.**

**Règlement par chèque<sup>1</sup>  par virement<sup>2</sup>**

<sup>1</sup> Chèque à l'ordre de l'ACEPP. Vous pouvez régler votre adhésion et votre assurance par un seul et même chèque.

<sup>2</sup> Banque : Crédit coopératif - Alésia - Code banque : 42559 - Code guichet : 00005 - N° de cpt : 21022706304 - clé RIB : 33

# Un contrat d'assurance adapté aux spécificités des lieux d'accueil du réseau ACEPP

L'ACEPP, en lien avec la SMACL<sup>3</sup>, vous propose de prendre en compte dans le cadre de ce contrat l'ensemble des activités que mènent votre association et de toutes les personnes de votre lieu d'accueil : parents, enfants et salariés.

Ce contrat couvre les locaux et le matériel nécessaire aux différentes activités.

## Le contrat de base comprend différents volets

- ◆ **Une responsabilité locative** assurant les meubles, incendie, vol ou actes de vandalisme, dégâts des eaux, etc. ainsi que tout le matériel qui sert au bon fonctionnement de la structure.
- ◆ **Une responsabilité civile** pour les enfants mais aussi pour l'ensemble des personnes physiques participant aux activités.
- ◆ **Une individuelle accident** qui couvre tous les dommages qui pourraient être causés à l'enfant ou par l'enfant.
- ◆ **Tout risque informatique** qui concerne le matériel informatique.
- ◆ **Défense et recours** : si la structure est amenée à aller devant les tribunaux et/ou sa responsabilité a été reconnue.

Et d'autres couvertures incluses dans le contrat comme : Activités exceptionnelles, locaux occasionnels, activités extérieures (crèche verte, vide grenier, mini-camps...)

Le mode de calcul choisi pour faciliter la mise en place de ce contrat est le nombre de places inscrit sur l'agrément délivré par votre Conseil Général ou par votre Direction Départementale de la Jeunesse et Sports.

## Les options

### **La Garantie Mandataires Sociaux**

Elle concerne les dirigeants. Elle couvre les fautes de gestion ou erreurs commises par l'association résultant de négligences, d'imprudences, de carences, d'imprévoyances, de retards, d'omissions, d'incompétences, de déclarations inexactes

Attention : cette option ne prend pas en charge les frais en lien avec un conflit ou une négligence d'un caractère social (prud'hommes...)

Le mode de calcul choisi est le forfait par association.

### **L'Individuelle Accident des Adhérents**

Pour les couvrir en cas d'accidents corporels dont ils seraient victimes au cours ou à l'occasion des activités de l'association.

Le mode de calcul choisi est le forfait par association.

### **La Protection Juridique**

Pour couvrir l'essentiel des frais, litiges concernant l'association : droit du travail (prud'hommes), activités associatives, fonctionnement de l'association, droit fiscal, défense civile, recours, défense pénale, défense des dirigeants...

Le mode de calcul choisi est le forfait par association.

Pour plus de détails référez vous à notre site au [www.acepp.asso.fr](http://www.acepp.asso.fr)

Ou par téléphone : Cyrielle Poncy au 01.44.73.85.26

<sup>3</sup> SMACL : 141 avenue Salvador Allende - 79031 NIORT CEDEX 9 -- Tél : 05 49 32 56 56 Fax : 05 49 73 47 20

# ASSURANCE ACEPP / SMACL BULLETIN D'INSCRIPTION 2010

Je soussigné(e), (nom, prénom) : \_\_\_\_\_

Président(e) de l'Association, souhaite souscrire au contrat d'assurance groupé à l'ACEPP pour \_\_\_\_\_ enfants (indiquer le nombre de places inscrit sur l'agrément et nous joindre une copie de l'agrément).

**Contrat de base:** *Responsabilité civile - Responsabilité locative - Individuelle Accident des Enfants*  
L'assurance d'un mois de fermeture est obligatoire

à partir du : 01/././2010		Jusqu'au : 3. /.../2010 (max 31/12)	
Prix par enfant et par mois	Nbre de mois	Nbre d'enfants	Total A
<b>1,90 €</b>	x	x	=

### 3 options :

#### Garantie Mandataires sociaux

à partir du : 01/././2010		Jusqu'au : 3. /.../2010 (max 31/12)	
Prix par mois	Nombre de mois	Total B	
<b>3,00 €</b>	x	=	

#### Individuelle Accident des Adhérents

à partir du : 01/././2010		Jusqu'au : 3. /.../2010 (max 31/12)	
Prix par mois	Nombre de mois	Total C	
<b>6,40 €</b>	x	=	

#### Protection Juridique – attention de bien compléter le formulaire au verso

à partir du : 01/././2010		Jusqu'au : 3. /.../2010 (max 31/12)	
Prix par mois	Nombre de mois	Total D	
<b>Moins de 100 adhérents : 12,00€</b>	x	=	
<b>A partir de 100 adhérents : 22,00€</b>			

**et verse le TOTAL de A+B+C+D<sup>4</sup> =** €

Fait, le  
À

Signature du Président(e) et tampon

<sup>4</sup> A réception de ce document accompagné de son règlement, vous recevrez une facture acquittée et une attestation d'assurance ainsi que le ou les contrats

# FORMULAIRE D'ADHÉSION AU CONTRAT « PROTECTION JURIDIQUE ASSOCIATION » LA PAIX

**\*\*\*Pour des raisons juridiques, nous vous remercions de renseigner à nouveau ces informations de manière manuscrite\*\*\***

Il est conclu entre :

VOUS,

Et :

Nom de la structure : \_\_\_\_\_

Date de création : \_\_\_\_\_

Représentée par : \_\_\_\_\_

Fonction : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Nombre d'adhérents : \_\_\_\_\_

**LA PAIX,**  
Protection Juridique et Fiscale  
Assureur de Protection Juridique  
15 rue du Moulin Bailly  
92272 Bois Colombes Cedex  
342 656 725 RCS Nanterre

Par l'intermédiaire de :  
**ALLO ASSURANCES – 12 avenue Simonet – BP 90070 – 26903 VALENCE CEDEX 09**

Dès réception du présent formulaire d'adhésion, l'ACEPP vous adressera un certificat d'adhésion validant votre adhésion.

Celui-ci forme les Conditions Générales n° 82104-0107 auxquelles il fait référence, votre contrat de protection juridique régi par le Code des Assurances. Elles délimitent les champs d'application des garanties souscrites.

## Déclaration du souscripteur

Vous déclarez qu'aucun contrat de même nature portant sur tout ou partie des risques effectivement garantis par le présent contrat n'a fait l'objet d'une résiliation pour sinistre de la part d'un autre assureur dans les douze mois écoulés.

Vous attestez que les présentes garanties répondent aux besoins d'assurance de la crèche parentale.

## Cotisation

Périodicité du paiement : Annuelle

Votre contrat est renouvelable annuellement. Vous pouvez le résilier chaque année à la date principale de l'échéance moyennant un préavis adressé au moins un mois avant.

## Informatique et liberté

En application de la loi du 06 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous pouvez demander communication et rectification de toute information vous concernant qui figureraient sur les fichiers constitués par la société pour son usage.

## Autorité de contrôle des assurances et mutuelles

ACAM – 61 RUE TAITBOUT – 75436 PARIS CEDEX 09

Fait, le  
À

Signature du Président(e) et tampon avec n  
« lu et approuvé »